

Communiqué de presse

Convention de partenariat SMICTOM du Nar / CMA d'Ille-et-Vilaine Guichen – Jeudi 16 avril 2009

Le contexte

Les 1046 entreprises artisanales réparties sur le territoire du SMICTOM du Nar (*Syndicat Mixte Inter Communales de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères du Nord de l'Arrondissement de Redon*) sont confrontées à un ensemble de dispositions législatives et réglementaires porteuses de contraintes environnementales dont l'impact le plus important a trait à l'élimination des déchets. C'est pour trouver les voies les plus appropriées pour faire face à ces enjeux que la Chambre de Métiers et de l'Artisanat d'Ille-et-Vilaine, en collaboration avec la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat de Bretagne, a décidé de s'investir dans le **programme d'actions ENVIR'A**.

Ce programme régional rassemble les concours financiers du Conseil régional de Bretagne, de l'ADEME, des Conseils généraux, de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et des Chambres de Métiers et de l'Artisanat de Bretagne.

Dans ce contexte, La Chambre de Métiers et de l'Artisanat d'Ille et Vilaine et le SMICTOM du Nord de l'Arrondissement de Redon se sont engagés il y a maintenant 4 ans à réaliser conjointement des actions pour le développement de pratiques respectueuses de l'environnement dans les entreprises artisanales.

L'engagement

Cette collaboration se traduit par une convention de partenariat qui scelle l'engagement des 2 parties au travers d'un programme d'actions défini chaque année en concertation.

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat d'Ille et Vilaine et le SMICTOM du NAR s'engagent conjointement pendant 3 ans à :

- **Sensibiliser les entreprises artisanales aux bonnes pratiques environnementales** et plus particulièrement à une gestion des déchets respectueuse de l'environnement (tri, valorisation, respect de la réglementation, ...),
- **Informers les professionnels sur les solutions et filières d'élimination** des déchets les plus appropriées (déchèteries, prestataires privés, ISDI...),
- **Améliorer l'utilisation des déchèteries** du territoire par les entreprises artisanales et à favoriser les synergies et les coopérations locales,
- **Contribuer activement à la recherche de sites** pour le stockage des déchets inertes et à favoriser les initiatives de créations d'ISDI /Installation de Stockage des Déchets Inertes (en lien avec la mise en œuvre du plan départemental de gestion des déchets du BTP),
- **Diffuser et promouvoir les opérations sectorielles de collecte** de déchets dangereux initiées par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat au sein des entreprises artisanales (Garage Propre, Reflexnature, Net&Nature, Imprim'Vert, ...),
- **Développer la collecte des Déchets Dangereux en Quantité Dispersée** (D.D.Q.D.) des entreprises artisanales, et plus particulièrement des déchets des petites entreprises du bâtiment en testant des solutions innovantes,
- **Expérimenter**, sur le territoire, **la mise en place de collecte et de recyclage** de déchets spécifiques en utilisant les déchèteries,
- **Contribuer à l'optimisation et à la promotion de la bonne gestion des déchets** sur les chantiers dans le cadre de travaux notamment sous maîtrise d'ouvrage des collectivités,
- **Etre force de propositions nouvelles** en matière d'environnement et à destination des entreprises artisanales,
- **Favoriser l'émergence et le développement d'initiatives et de projets environnementaux** exemplaires qui ont trait au monde de l'artisanat,
- **Collaborer à la mise en œuvre d'un programme local de prévention**,
- **Se réunir chaque début d'année dans le cadre d'un comité de pilotage et de suivi de la convention** (bilan des actions menées et définition du plan d'actions à venir)

L'intérêt d'un tel partenariat :

- Sensibiliser l'entreprise aux bonnes pratiques (tri, valorisation des déchets...).
- Proposer des solutions de proximité pour la gestion des déchets en tenant compte des contraintes de la collectivité (exemple : opération DDQD).
- Accroître la diffusion des messages de prévention et de réduction des déchets sur le territoire.
- Développer une politique territoriale « déchets » concertée.

Les actions déjà réalisées :

La Redevance Ordures Ménagères (REOM)

Réalisation par le SMICTOM du Nar d'une plaquette d'information et de sensibilisation sur les nouvelles modalités de facturation des déchets professionnels.
Cf. Annexe.

L'opération Déchets Dangereux en Quantité Dispersée (DDQD)

Les déchèteries du territoire ne sont pas accessibles aux professionnels pour leurs déchets dangereux c'est pourquoi, depuis 2006, le SMICTOM organise en partenariat avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat d'Ille-et-Vilaine une opération ponctuelle de déstockage des déchets de peintures et de solvants de professionnels en ouvrant exceptionnellement trois déchèteries une demi-journée par an. Depuis 2006 environ 2,3 tonnes ont ainsi été collectées.

Années	Quantités en kg
2006	543,5
2007	696,35
2008	1 027,35
TOTAL	2 267,2

L'opération d'Installation de Stockage de Déchets Inertes (ISDI)

Organisation d'une demi-journée d'information sur la démarche à suivre pour mettre en place ce type d'installation ainsi que sur la réglementation en vigueur, illustrée par la visite d'une installation créée en 2006 par une entreprise artisanale à Louvigné du Désert (16 participants dont 7 entreprises).

Une entreprise s'est engagée dans la démarche en 2007 jusqu'à la réalisation de l'étude de faisabilité, aidée à 50% par l'ADEME dans le cadre du programme ENVIR'A.

La CMA d'Ille-et-Vilaine et le SMICTOM du Nar ont été sollicités en 2007 par l'ADEME pour témoigner sur ce partenariat lors du colloque national « Prévention et gestion des déchets dans les territoires »

Contacts presse :

Marine REDON

Chargée de Communication
Chambre Régionale de Métiers
et de l'Artisanat de Bretagne
Tél : 02 23 50 15 24 / redon@crm-bretagne.fr

Guillaume BOUCHERIE

Directeur des services
SMICTOM du NAR

Tél : 02 99 57 04 03 / g.boucherie@smictom-nar.fr